

Document de discussion sur les changements qui pourraient être apportés au *Règlement sur les médicaments brevetés, 1994* et aux Lignes directrices sur les prix excessifs

Le Conseil s'est engagé à chercher en consultation avec ses intervenants des solutions aux différentes questions discutées dans le cadre du processus de révision des Lignes directrices sur les prix excessifs (Lignes directrices) ainsi qu'aux questions découlant de la décision rendue par la Cour fédérale dans l'affaire de LEO Pharma. Conformément à cet engagement, le Conseil vient de publier le document de discussion portant l'intitulé « Changements qui pourraient être apportés au *Règlement sur les médicaments brevetés, 1994* et aux Lignes directrices. »

Le CEPMB utilisera ce document pour solliciter les points de vue écrits des différents intervenants concernant, d'une part, les changements proposés aux Lignes directrices dans le cadre du processus de révision des Lignes directrices et, d'autre part, les solutions proposées aux questions découlant de la décision rendue par la Cour fédérale dans l'affaire de LEO Pharma.

Nous vous prions de faire parvenir vos commentaires à la Secrétaire du Conseil, Mme Sylvie Dupont, d'ici le 3 mars 2008.

Le Conseil prendra connaissance de vos commentaires et en tiendra compte au moment de prendre des décisions quant aux changements qui seront apportés et aux options qui seront retenues, ce qui devrait se faire au cours du printemps 2008.

Comme il l'a fait pour ses consultations antérieures, par souci d'ouverture et de transparence, le CEPMB affichera dans son site Web tous les commentaires qui lui seront soumis. ■

Tous les intervenants sont invités à exprimer leurs commentaires sur les points soulevés dans le document de discussion affiché dans notre site Web sous la rubrique « Consultations ».